



Table des matières :

1. Edito
2. Législature 2005-2008
3. Nouvelles autorités
4. Fête de la fusion
5. Plan special "Champ Mathias 1"
6. Fermeture de la ligne de tir du Péché
7. Une petite lueur d'espoir ...
8. Avant-projet du complexe scolaire
9. Enfin de l'eau potable à Montcenez
10. Parc naturel Régional du Doubs
11. Horaire de l'administration

Edito

Bienvenue aux habitants de Montfavergier !

C'est par ces quelques mots que j'aimerais vous souhaiter, au nom du conseil communal, une heureuse entrée en scène dans la nouvelle entité fusionnée appelée Montfaucon.

En effet, dès le 1^{er} janvier 2009, deux communes s'agrandissent pour ne former plus qu'un territoire de 1827 hectares. Cette nouvelle entité aura du pain sur la planche durant la nouvelle législature 2009-2012. Car les nouveaux règlements communaux seront revus et corrigés en conséquence et une réorganisation de l'ensemble des services offerts à la population se mettra en place. Un conseil communal tout neuf prendra ses quartiers dès le 5 janvier déjà, afin de prendre toutes les mesures pour répondre aux demandes de la population.

Au nom des autorités communales, je vous demande donc de la patience et un peu de tolérance, car tout ne pourra certainement pas jouer du premier coup. Il faudra parfois composer au fur et à mesure des problèmes soulevés.

Ce qui nous paraît important, c'est la communication entre la population et le conseil communal. N'hésitez donc pas à prendre votre plume ou votre connexion internet pour nous écrire et nous faire part de vos remarques.

Avec la fin de 2008 qui approche, au nom du conseil communal et en mon nom personnel, j'aimerais adresser des vœux de bonheur, de succès et de joie à toute la population, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

A bientôt et Joyeux Noël ! Que l'année 2009 vous apporte tout ce dont vous rêvez.

Claude Schaffter, maire

Législature 2005-2008

L'occasion m'est donnée, par cette tribune, de faire un petit retour sur les événements passés durant ces quatre dernières années.

Je tiens tout d'abord à féliciter et à remercier sincèrement tous les collaboratrices et collaborateurs, employés de la commune, pour leur diligence et leur savoir-faire, qu'ils mettent à disposition de leur commune et de sa population.

J'aimerais aussi m'attarder un instant pour louer l'effort consenti par tout le conseil communal pour la cause publique. J'ai beaucoup apprécié la collégialité et l'enthousiasme mis au service des gens de cette commune par les conseillères et conseillers communaux en place. Ce fut un plaisir de se réunir et de partager nos peines et nos efforts, ensemble, pour un même but : celui de développer et de faire avancer notre village avec son temps et d'y apporter notre touche personnelle.

Tourisme doux, nature, environnement, développement durable, agriculture forte, propension à la construction de maisons et habitats pour les jeunes familles, ainsi que réduction de la dette publique, telles ont été les humbles souhaits de ce conseil communal entre 2005 et 2008. Souhaits en grande partie réalisés !...

Au niveau de la communication avec la population, un effort a aussi été fait afin de favoriser les liens qui nous unissent. Le journal « Infos commune » que vous avez entre les mains, ainsi que le site Internet www.montfaucon.ch en sont la preuve tangible.

Merci donc à Bernard Farine et Giovanni Todeschini qui poursuivent leur mandat pour la législature 2009-2012.

Un merci tout particulier à Priska Sprunger, Philippe Farine et Didier Aubry qui nous quittent après 8 ans et Josette Bueche après 4 ans passés au sein du conseil communal, tous avec le sentiment du devoir accompli.

Je m'associe à la population pour leur dire merci du fond du cœur.

Claude Schaffter, maire





Nouvelles autorités

Dès le 5 janvier 2009, un nouveau conseil communal sera appelé à siéger.

Comme vous avez pu le constater, il n'y a pas eu d'élections par les urnes, puisqu'une seule liste de candidats a été déposée dans les temps impartis.

Comme il n'y avait pas plus de candidats que de postes à pourvoir, l'élection fut tacite.

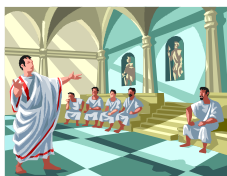
Ici aussi, j'aimerais remercier les personnes qui ont répondu présentes lors de ces élections communales. C'est une tâche ardue qui se prépare, mais les objectifs et la motivation des personnes élues sont forts.

Un représentant de la commune de Montfauvergier a été élu au conseil communal de la nouvelle entité. La composition du nouveau conseil et la répartition des dicastères vous seront communiquées au début janvier après la séance d'ouverture de la législature.

A cause de la fusion des deux communes de Montfauvergier et de Montfaucon, il n'y a pas eu la traditionnelle assemblée communale de décembre, dite du « budget ». Celle-ci, selon la convention de fusion, aura lieu en février. Il faudra donc patienter jusque-là pour tout connaître de son ordre du jour.

Je souhaite à la nouvelle équipe en place beaucoup de succès et de plaisir dans l'exercice de leur nouveau mandat.

Claude Schaffter, maire ancien et nouveau !...



Fête de la fusion

La fusion de Montfaucon et de Montfauvergier, première réalisée dans le canton du Jura, est devenue une réalité. La nouvelle entité entrera en force dès le 1^{er} janvier 2009.

C'est par une joyeuse Rencontre que les deux populations se sont retrouvées le dimanche 23 novembre 2008, pour sceller cette union entre citoyens. Un tilleul, symbole d'amitié, est depuis lors planté près de la frontière des deux communes et une plaquette commémore cet événement important.

Les pieds dans la neige, sous un soleil aussi brillant qu'inattendu, les participants ont écouté les mots de bienvenue des deux Maires actuellement en fonction, à savoir M. Savary et M. Schaffter. En plus de saluer la détermination des citoyens des deux villages, ils ont remercié les conseillers communaux, artisans de cet aboutissement, par l'élaboration de la convention de fusion. A charge des nouvelles autorités de peaufiner les règlements d'application.

Un apéritif sous les sons enjoués de la fanfare a été offert à toute la population dans la halle de gymnastique de Montfaucon, suivi d'une soupe aux pois confectionnée par les mains expertes des amis de la société d'embellissement. C'était délicieux, bien arrosé et très amical. Une rencontre de bon augure pour les futures années de mariage...

Josette Bueche



Plan spécial « CHAMP MATHIAS 1 »

Comme annoncé dans le dernier « Infos commune », le plan spécial a été envoyé début septembre au Service de l'Aménagement du Territoire.

Avant cet envoi au SAT, la population de Montfaucon a pu prendre connaissance du projet durant dix jours conformément à la procédure en vigueur. Vos autorités attendent avec impatience le feu vert des instances cantonales, promis pour la fin de l'année 2008, pour pouvoir répondre d'une manière définitive aux nombreuses demandes de réservations de terrain.

Dans ce dossier difficile mais qui se montre aujourd'hui nécessaire, nous aimerions vivement remercier l'ancienne propriétaire d'une partie de la zone pour son esprit d'ouverture et pour la confiance qu'elle nous a apportée.

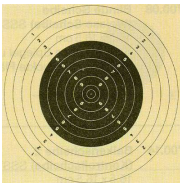
Cinq parcelles à bâtir seront donc mises à disposition de futurs Montfalconnais en 2009 puis six autres dès 2011.

Bernard Farine



Fermeture de la ligne de tir du Péché

Par publication dans le Journal Officiel du 12 novembre 2008, l'Office cantonal de la sécurité et de la protection a publié la liste des installations de tir à 300 mètres définitivement fermées. Parmi celles-ci, l'on trouve la place de tir de Montfaucon située au lieu-dit « Le Péché ». Cet arrêté met un terme à cette activité sportive et militaire sur notre territoire communal. Le stand de tir de Montfaucon avait cessé toutes activités suite à l'incendie criminel dont il avait été victime dans la nuit du 28 janvier 2001. La prochaine étape de ce dossier sera l'assainissement de la butte de tir et de la ciblérie situées sur les hauteurs du pâturage communal. C'est en collaboration avec les autorités cantonales et fédérales en matière de protection de l'environnement ainsi que la société de tir qui exploitait le site de Montfaucon que les autorités communales prendront les mesures afin de dépolluer le site de réception des balles. La teneur en plomb sera analysée et des dispositions seront prises afin que la nature puisse à nouveau y déployer son manteau de verdure dans des conditions optimales pour la faune et la flore du site du Péché, secteur qui est par ailleurs inscrit à l'inventaire de protection du paysage établi par la Confédération.

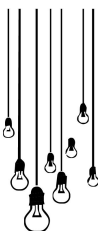


Didier Aubry



Une petite lueur d'espoir...

Depuis quelques jours, la frénésie de Noël s'est emparée de certains citoyens du village qui prennent plaisir à décorer de mille lampes et guirlandes multicolores leurs



façades, balcons, fenêtres, arbres ou autres éléments privés. Cette nouvelle mode, apparue depuis quelques années déjà, prend de l'ampleur et s'intensifie chaque année. Le libre choix est donné à chaque citoyen de procéder ainsi, la facture électrique étant proportionnelle à l'éclairage et à la durée de celui-ci. Dans une époque

où l'on préconise des économies d'énergie, cette mode est cependant quelque peu à « contre-courant ».

L'objectif de ce petit message n'est pas de supprimer tous les pères Noël escaladant des façades et autres ampoules électriques sur des sapins, mais simplement de vous demander de rester humble et raisonnable dans votre choix de décorations lumineuses, évitant ainsi le piège de la surenchère envers un voisin. L'installation d'une minuterie avec une canalisation réfléchie de la mise en et hors fonction de l'illumination paraît être une bonne solution.

Pour clore, rappelez-vous le message réel de Noël. La plus belle illumination est invisible pour les yeux, elle scintille au plus profond de votre cœur devant la magie de la nativité dans la crèche de Bethléem...

Joyeuses fêtes à toutes et à tous.



Didier Aubry

Avant-projet du complexe scolaire

Suite au crédit voté lors de l'assemblée du mois de février 2008 pour l'étude de l'avant-projet du complexe scolaire, le conseil communal a nommé une commission de 8 membres.

Elle est composée de personnes du conseil communal, des sociétés locales, du corps enseignant et de la commission d'école.

Cette commission a travaillé en collaboration avec le bureau d'architecture ADA Sàrl, longtemps installé à Saignelégier. Un avant-projet a été élaboré, il intègre les exigences cantonales, communales, scolaires et bien sûr les requêtes des sociétés locales pour ce qui concerne la halle polyvalente et les places de sport.

Des contacts ont été pris avec le service cantonal de l'enseignement, l'office des sports et une visite d'autres complexes a été organisée afin de déterminer les lignes directrices pour le réaménagement de tout le complexe scolaire (école enfantine, école primaire, halle de gymnastique) pour répondre ainsi aux exigences en vigueur.

Suite à ces exigences et aux souhaits des membres de la commission, le bureau d'architecture a élaboré différentes variantes.

Après étude, analyses et compromis, on s'achemine, après une année de travail, vers une solution d'avant-projet, (début 2009), satisfaisante pour tous. (Encore faudra-t-il la chiffrer).

Cet avant-projet servira de base à l'élaboration d'un projet définitif, et si tout va bien, d'une réalisation qui sera confiée, après mise en soumission, à un bureau d'architecture non connu à ce jour.

Un grand merci à l'architecte et aux membres de la commission pour leur engagement et leur disponibilité.

Giovanni Todeschini



Enfin de l'eau potable à Montcenez

Au début 2007, les familles Amstutz écrivaient aux autorités communales pour solliciter la liaison de leurs habitations à une conduite d'eau potable.

En effet, chose rare de nos jours en Suisse, ces deux familles habitant les fermes de Montcenez ne pouvaient pas encore bénéficier de ce précieux liquide.

Après étude, on a trouvé une conduite existante à laquelle on pouvait se brancher. Celle-ci est celle qui relie la ferme de "Sous-la-Côte" à la ferme "Les Combes".

Une convention a pu être établie avec le GLM (Syndicat intercommunal Les Genevez-Lajoux-Montfaucon), propriétaire de la conduite, qui a donné son accord pour le branchement.

Pour la réalisation du projet, l'assemblée communale du mois de décembre 2007 a voté un crédit de Fr. 65'000.- couvert par des subventions (52% des coûts effectifs), une participation des familles Amstutz de Fr. 8000.- et le solde à charge de la commune.

Les travaux ont débuté le 1^{er} octobre de cette année pour se terminer 3 petites semaines après, en respectant les coûts budgétés.

Nous sommes sûrs qu'au bout des 950 m. de tuyaux posés se trouvent deux familles, et surtout des petits enfants heureux de pouvoir bénéficier de tous les avantages que peut apporter l'eau potable.

Giovanni Todeschini

Parc Naturel Régional du Doubs

Une nouvelle étape importante se profile pour le PNRD. En effet, début 2009, le plan de management sera déposé pour acceptation à la Confédération.

Un petit rappel des procédures et des prochaines étapes importantes.

Le processus de réalisation d'un Parc a été défini par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

La **première** étape est la réalisation d'une étude de faisabilité, d'expliquer les enjeux de la création d'un Parc aux communes concernées et d'obtenir l'engagement des collectivités locales pour la réalisation du projet. Cette étude, envoyée à toutes les communes du périmètre projeté et aux associations membres de l'APNRD a été réalisée en 2007.

La **seconde** étape (année 2008) est celle de l'élaboration du plan de management pour la création d'un parc d'importance nationale. Il doit contenir toutes les données nécessaires à la réalisation d'un tel projet.

Il se compose :

- a) d'un rapport décrivant le territoire du parc, l'organisation et la direction du projet, les objectifs spécifiques du PNRD et les projets à développer ainsi que le budget,
- b) d'un document présentant une fiche détaillée par projet,
- c) d'une évaluation des qualités naturelles et paysagères pour chaque commune du périmètre projeté.

La **troisième** étape (janvier 2009) est l'envoi du plan de management à la Confédération. C'est en quelque sorte le dépôt de la candidature du PNRD pour l'obtention du label « Parc d'importance nationale ».

D'autres étapes viendront encore s'ajouter dans le courant des années 2009 et 2010, notamment l'acceptation d'une charte par toutes les communes et associations.

Mais pour l'instant, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.parc-doubs.ch, il vous apportera un grand nombre de réponses aux questions que vous êtes encore en droit de vous poser.

Bernard Farine

Permis de construire

Les dossiers suivants ont été traités durant la 2^{ème} partie de l'année :

1. Maître Arnaud et Maryline
- Construction d'une maison familiale.
2. Affolter Daniel
- Construction d'un couvert à voitures.
3. Braichet Pierre
- Construction d'un abri pour véhicules.
4. REKA
- Construction d'un SPA

Horaire de l'administration : (rappel)

Lundi-mercredi	10.30 h. – 11.45 h. / 13.30 h. – 15.00 h.
Jeudi-vendredi	10.30 h. – 11.45 h. / 13.30 h. – 15.00 h.
Mardi	10.30 h. – 11.45 h. / 16.00 h. – 18.00 h.



**Bonnes Fêtes de fin d'année et
meilleurs vœux pour l'an 2009**